



Marseille, le 17 mars 2015

COMMUNIQUÉ À LA PRESSE

Financement des énergies renouvelables en Provence Alpes Côte d'Azur

l'ADEME lance l'appel à projets 2015 !

Mis en place en 2009 par l'ADEME, le Fonds Chaleur renouvelable est une mesure majeure en faveur du développement des énergies renouvelables dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et de l'industrie.

L'enjeu ? Contribuer à hauteur de 25% (5,5 millions de tep*) à l'objectif 2020 de développement des Énergies renouvelables.

Son objectif ? Participer au financement d'installations thermiques pour leur permettre dès aujourd'hui d'être économiquement compétitives par rapport aux équipements utilisant une énergie conventionnelle.

- L'appel à projets lancé en mars 2015 par l'ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur concerne :

- L'énergie solaire thermique,
- La biomasse sylvicole ou agricole,
- La géothermie et le potentiel énergétique des eaux usées, eau de mer, de rivière, de lac...,
- Les énergies de récupération : la chaleur « fatale » issue des UIOM (Unités d'incinération des ordures ménagères) et des process industriels.

Ses modalités sont consultables sur <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/APPFCPACA2015-50>

Cet appel à projets s'inscrit :

- En complémentarité avec les appels à projets nationaux annuels de l'ADEME : BCIAT (« Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire »), « Grandes installations solaire thermique de production d'eau chaude », NTE (« Nouvelles technologies émergentes »), dont le détail est proposé sur www.ademe.fr
- En cohérence avec les orientations du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et en synergie avec les autres dispositifs de financement.

Les projets de méthanisation et de valorisation du biogaz seront aidés hors appel à projets.

Fonds Chaleur renouvelable 2009-2014 : quels résultats ?

Plus de **28 200 tep** substituées grâce à **181 opérations**,
32 millions d'€ d'aides ADEME et **4,4 millions d'€ d'aides Feder** générant **126 millions d'€ de travaux**.

Et par type d'énergie ?

8500m² de panneaux solaires supplémentaires.

Une puissance installée de **43MW pour le bois**, et de **14MW pour la géothermie**.

30km de réseaux de chaleur créés, soit une **augmentation de 80% en 5 ans**.

Contacts presse :

Céline BEC et/ou Béatrice TONINI : 04 91 32 84 49
celine.bec@ademe.fr / beatrice.tonini@ademe.fr

*tep : tonne équivalent pétrole